

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent  
RÉCLAMES . . . . . 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De Cahors à Libos.				De Libos à Cahors.				De Cahors à Montauban.				De Montauban à Cahors.			
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — Départ. . . . .	6 h 35 <sup>m</sup>	4 h 4 <sup>m</sup>	5 h 50 <sup>m</sup>	PARIS. — Départ. . . . .	2 h 30 <sup>m</sup>	9 h 50 <sup>m</sup>	7 h 30 <sup>m</sup>	CAHORS. — Départ. . . . .	4 h 40 <sup>m</sup>	10 h 35 <sup>m</sup>	5 h 20 <sup>m</sup>	TOULOUSE. — Départ. . . . .	5 h 15 <sup>m</sup>	10 h 35 <sup>m</sup>	13 h 14 <sup>m</sup>
Mercuès . . . . .	6 49 <sup>m</sup>	4 19 <sup>m</sup>	6 6 <sup>m</sup>	Monsempron-Libos—Dép.	8 40 <sup>m</sup>	3 5	8 55 <sup>m</sup>	Sept-Ponts . . . . .	4 50 <sup>m</sup>	10 45 <sup>m</sup>	5 31 <sup>m</sup>	Montauban. — Départ. . . . .	7 25 <sup>m</sup>	10 h 35 <sup>m</sup>	4 50 <sup>m</sup>
Parnac . . . . .	7 1	1 32	6 19	Fumel . . . . .	8 48 <sup>m</sup>	3 45	9 3	Cieurac . . . . .	5 6	11 1	5 49	Fonneuve . . . . .	7 40	10 49 <sup>m</sup>	5 10
Luzech . . . . .	7 9	1 40	6 28	Soturac-Touzac . . . . .	9 1	3 28	9 46	Labenque . . . . .	5 45	11 10	5 57	Albias . . . . .	7 51	10 58	5 23
Castelfranc . . . . .	7 22	4 55	6 44	Duravel . . . . .	9 10	3 38	9 26	Montpezat . . . . .	5 28	11 23	6 10	Réalville . . . . .	8 3	11 7	5 38
Puy-l'Evêque . . . . .	7 34	2 7	6 58	Puy-l'Evêque . . . . .	9 19	3 48	9 36	Borredon . . . . .	5 58	11 55	6 42	Caussade . . . . .	8 17	11 19	5 56
Duravel . . . . .	7 45	2 17	7 8	Castelfranc . . . . .	9 34	4 5	9 52	Borredon . . . . .	6 9	12 8	6 56	Montpezat . . . . .	9 15	12 10	7 11
Soturac-Touzac . . . . .	7 55	2 27	7 18	Luzech . . . . .	9 47	4 19	10 6	Labenque . . . . .	6 19	12 22	7 8	Labenque . . . . .	9 41	12 28	7 41
Fumel . . . . .	8 6	2 39	7 32	Parnac . . . . .	9 57	4 30	10 17	Cieurac . . . . .	6 36	12 45	7 28	Sept-Ponts . . . . .	9 53	12 38	7 54
Monsempron-Libos Ar.	8 12	2 45	7 40	Mercuès . . . . .	10 9	4 43	10 29	Montauban. — Arriv.	6 48	1 2 <sup>m</sup>	7 45	CAHORS. — Arrivée . . . . .	10 9	12 51	8 12
PARIS. — Arrivée . . . . .	11 46 <sup>m</sup>	4 18 <sup>m</sup>	2 49	CAHORS. — Arriv. . . . .	10 25	5 1	10 47	TOULOUSE. — Arriv.	8 25	2 45 <sup>m</sup>	9 41				

Cahors, le 27 Mai.

## NOUVELLES POLITIQUES

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 mai 1886

La proposition tendant à attribuer une indemnité aux conseillers généraux est repoussée par 270 voix contre 220.

M. le ministre de la guerre dépose le projet de loi organique militaire qui est renvoyé à une commission de 33 membres.

M. le ministre des travaux publics dépose un projet sur les mines.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition tendant à accorder des pensions viagères aux blessés de 1848, à leurs veuves et à leurs orphelins.

M. Madier-Montjau. — La France, qui est assez riche pour payer sa gloire peut aussi rendre justice au courage et au civisme. Elle doit encore emprunter quelques millions pour récompenser ceux qui ont défendu le droit derrière les barricades. (Protestations à droite. Applaudissements à gauche.)

Sous la Restauration on a donné une indemnité aux émigrés. On a rendu leurs biens à la famille d'Orléans. Nous ne pouvons pas être moins généreux envers nos amis.

M. de Cassagnac. — Chaque jour le parti républicain tend la main à la France et lui demande de l'argent qu'elle n'a pas. (Applaudissements répétés à droite. Nouveau bruit à gauche.)

Aujourd'hui on propose d'accorder à des insurgés ce qu'on refuse à l'armée, car en février il y avait en face les insurgés l'armée régulière qui a eu ses victimes. Accorder une récompense à la révolte, c'est flétrir l'armée qui l'a combattue. (Très bien! très bien! à droite.)

A la suite de nos guerres de Tunisie et du Tonkin, très peu d'officiers ont pu laisser des pensions à leurs veuves et c'est en présence de ces besoins qu'on accorderait des pensions à de mauvais citoyens qui ont pris les armes contre

le gouvernement régulier du pays. (Violentes interruptions à gauche.)

Ce que vous faites est très maladroit; le parti monarchique pourrait prendre acte de ce précédent en promettant des récompenses nationales à tous ceux qui, le jour venu, renverseront le gouvernement actuel. (Longs applaudissements à droite. Violentes rumeurs à gauche.)

M. de La Rochefoucauld-Bisaccia. — La proposition qui est soumise à la Chambre a un caractère éminemment révolutionnaire, et l'histoire la jugera comme elle mérite de l'être. (Nouveaux applaudissements.)

M. le marquis de Roys. — Je suis surpris que le parti royaliste, qui a acclamé la Révolution de 1848, s'oppose à la proposition.

M. Trubert. — L'honneur et la gloire du roi Louis-Philippe sont précisément d'avoir escamoté une Révolution qui n'était pas faite pour lui.

Le roi, en acceptant la couronne, a sauvé le pays d'une situation analogue à celle où la France se trouve aujourd'hui. Il a ainsi assuré 18 ans de prospérité au pays. Telle est la vérité et telle est l'histoire. (Double salve d'applaudissements à droite.)

Par 336 voix contre 184, la proposition est prise en considération.

La fixation du jour de l'interpellation de M. Michelin sur les grèves de Decazeville est renvoyée à jeudi.

Au Sénat, quatre interpellations de M. de Gavardie à l'ordre du jour. Renvoi à jeudi.

Paris, 26 mai.

**Le budget des cultes.** — La commission du budget a pris, aujourd'hui, une très grave décision. Après un échange d'observations, elle a voté la suppression du budget des cultes par 12 voix contre 9 et une abstention.

**La question des princes** qui fait l'unique objet des préoccupations du monde parlementaire en ce moment, n'a pas encore été tranchée par le gouvernement qui s'est borné jusqu'ici à discuter longuement, dans les divers conseils de ministres, l'attitude qu'il doit prendre à ce sujet. Ce qui paraît certain, à l'heure actuelle, c'est

que le cabinet est décidé à agir. Le seul point qu'il reste à fixer, c'est la nature et le mode de son action. Nous avons dit que le conseil avait écarté définitivement l'idée de prendre une mesure quelconque par simple décret. Il ne peut donc marquer son initiative que par le dépôt d'un projet de loi.

Dans ce dernier cas, le gouvernement aura à opter entre deux solutions : le dépôt, soit d'un projet prononçant l'expulsion immédiate de personnes qui seraient nommées individuellement, soit d'un projet consacrant les droits de haute police du gouvernement et édictant des pénalités pour les cas d'infraction. Dans ce cas, le gouvernement serait libre de fixer le moment où il devrait prononcer l'expulsion et de désigner les personnes contre qui cette mesure serait prise.

**Les princes.** — Le duc d'Aumale a quitté mardi Madrid, rentrant en France.

**Le secret de la reine d'Angleterre.** — Lundi soir, un peu avant dix heures, un message venant du palais de Windsor est arrivé chez M. Gladstone et lui a remis un message de la reine.

On ne connaît pas la nature de ce message. Certains indices font croire que cette communication aura une influence considérable sur la situation politique.

Londres, 25 mai.

Dans les cercles politiques, on attache beaucoup d'importance à la communication de la reine à M. Gladstone. On considère maintenant comme certaine la dissolution de la Chambre.

**Grèce.** — De nouveaux engagements sans grande importance ont eu lieu, ces jours derniers, entre Grecs et Turcs à la frontière des deux pays; mais il est certain qu'ils n'ont été que le résultat de malentendus.

Le décret de démobilisation des troupes grecques a paru d'ailleurs au journal officiel. Il est donc à peu près certain que toute menace de conflit est aujourd'hui écartée.

L'aide de camp était parti au grand galop, pour chercher un chirurgien et un brancard. Robert avait pris le général dans ses bras et l'avait adossé au tronc d'un arbre pendant que Philippe déchirait son mouchoir et pensait tant bien que mal la blessure. Sous la violence de la douleur, Stonewall s'était évanoui : il rouvrit les yeux et aperçut les deux jeunes gens penchés vers lui avec désespoir.

— Merci, murmura-t-il...

Il ne put prononcer d'autres paroles. Son évanouissement le reprit, un ambulancier arriva avec un brancard; on y coucha Jackson, et le triste cortège prit sa marche pour regagner le quartier général confédéré. Au bout de dix minutes, la voix faible du blessé se fit entendre; on s'arrêta.

— Commotez !... dit-il.  
— Je suis là, mon général.  
— Mettez... capote grise... sur moi... il faut... qu'on ignore... Oh! mes soldats! mes soldats !...

Robert prit la capote grise de Stonewall et la jeta sur lui, de façon à cacher presque entièrement son visage.

— Allez, maintenant ! dit-il.

Ils continuèrent d'avancer. Ils rencontrèrent en chemin des compagnies qui allaient se placer à leur poste pour le combat nocturne.

— Qui donc est sur ce brancard ? demanda un capitaine.

— Un soldat blessé ! répliqua Robert.

Un peu plus loin, le général A. P. Hill les rencontra ; il fit la même demande :

— Qui donc est sur ce brancard ?  
— Un soldat blessé ! répliqua encore Robert.

**Russie.** — Suivant des dépêches allemandes, la Russie aurait le projet d'emprunter 100 millions de roubles pour ses dépenses intérieures.

**Berlin.** — Le bruit qui a couru à la Bourse d'un attentat contre le tsar est faux.

Paris, 26 mai, 3 h. s.

Le colonel Herbingier est mort d'une affection du cœur.

### A DECAZEVILLE

M. Petitjean, administrateur délégué de la Société des houillères et fonderies de l'Aveyron adresse à la *Dépêche* la lettre suivante :

Decazeville, 25 mai 1886.

Monsieur,

On me met, sous les yeux, un article paru dans votre journal du 25 courant dans lequel votre correspondant met en doute les chiffres indiquant le nombre des ouvriers occupés dans nos divers travaux dans la journée du 22.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, à cet égard, que votre bonne foi a été entièrement surprise : il est notoire à Decazeville, et je l'affirme de la façon la plus absolue, que, le 22 mai, 502 ouvriers travaillaient dans les mines et produisaient 357 tonnes de charbon, et qu'il y avait dans les ateliers annexes 305 autres ouvriers, soit au total un chiffre de 807 personnes.

Quant à ce que votre correspondant vous a écrit au sujet de la forge, je répondrai seulement ces quelques mots : « La compagnie, en allumant une partie de sa forge, n'a pas d'autre préoccupation que de donner du travail à ses ouvriers et conjurer dans la limite du possible, les effets désastreux d'un chômage aussi prolongé. »

Je vous serai fort obligé, monsieur le Directeur, de vouloir bien publier cette rectification dans le plus prochain numéro de votre journal, et d'agréer monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

L'administrateur délégué,  
PETITJEAN

**Affaire Roche-Duc-Quercy.** — La Cour d'appel de Montpellier a rejeté la demande de MM.

Mais, par un faible mouvement d'épaule, Jackson dérangea le manteau qui le couvrait, et M. Hill aperçut son visage.

— Dieu ! le général ! cria-t-il.

On arrivait au quartier. Un chirurgien était accouru. Il fit les premiers pansements, et Stonewall reprit un peu de forces. Il appela :

— Général Hill !

— Je suis à vos côtés, mon général.

— Prenez... commandement en chef... Allez... pour la patrie ! général...  
Hill sortit en pleurant pour obéir à son chef. Mais il avait la mort dans l'âme.

— De l'eau... murmura Jackson.

On s'empressa d'accéder à son désir. Il était horriblement pâle. La torture physique creusait ce mâle visage et y imprimait une indiscible expression de douleur. Qu'était-ce donc à côté de sa souffrance morale ? Il quittait son commandement au milieu d'une victoire, à l'instant même où il aurait suffi de quelques heures pour donner à son pays un triomphe.

— Je suis mieux, dit-il.

Un aide de camp entra suivi du général Pender.

— Hill a-t-il pris le commandement ? demanda Stonewall Jackson.

— Oui, mon général. Quant à moi, je crains de ne pouvoir me maintenir.

L'œil de Jackson s'alluma. Sa voix retrouva la vigueur passée pour dire :

— Il faut vous maintenir, monsieur ! Il faut vaincre !

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

76

## LA FAMILLE CAVALIÉ

XIX

LA MORT D'UN HÉROS

Il vit les deux armées qui se repliaient chacune dans leurs lignes, et il comprit que l'action avait cessé.

— Debout ! cria-t-il.

En trois minutes ses hommes avaient repris leurs fusils et se tenaient prêts à suivre leur chef. Une lune superbe, dans tout son plein, éclairait la campagne. Le commodore Noir rangea ses soldats sur une seule ligne et, se mettant en tête, il sortit du bois. Le chemin à suivre était bien indiqué. Ils commencèrent à tourner le petit mamelon boisé sur lequel ils avaient trouvé un asile ; quand ils furent parvenus à une centaine de mètres des avant-postes confédérés, le commodore Noir donna l'ordre à ses hommes de s'arrêter. Il venait d'apercevoir une troupe de quinze cavaliers qui s'avançaient dans leur direction.

Au même instant, une brigade d'infanterie confédérée vit également cette troupe de cavaliers, et l'on entendit un commandement impérieux. Aussitôt une longue traînée rouge s'alluma sous le ciel, et trois cents coups de fusils éclatèrent.

Roche et Duc-Quercy, relativement à leur mise en liberté provisoire.

Souquié, délégué mineur, a été condamné à 3 jours de prison, pour atteinte à la liberté du travail.

Le député Laur continue ses efforts pour amener la fin de la grève.

Une nouvelle grève a éclaté mardi dans les mines de Reychagnard près Lamothe-Daveillans (Isère). Les mineurs exigent le renvoi immédiat des mineurs piémontais.

Une grande effervescence règne. Le directeur des mines revendique le droit d'employer qui bon lui semble.

**CHRONIQUE LOCALE**

ET RÉGIONALE

**Instruction primaire.** — Mouvement du personnel.

MM.  
Rodes Paul, adjoint à Cahors, est nommé titulaire à Costeraste;  
Deltel Charles, adjoint à Castelnau, est nommé adjoint à Cahors;  
Dumeaux Louis, adjoint à Sousceyrac, est nommé adjoint à Castelnau;  
Boutary, est nommé adjoint à Sousceyrac;  
Lacombe, instituteur à Saint-Romain, est nommé à St-Martin-le-Redon;  
Caste, instituteur à St-Martin-le-Redon, est nommé à Bagat;  
Lasmarié, instituteur à Bagat, est nommé à St-Romain.

MM.<sup>les</sup>  
Ausset Rosa, institutrice à Nadillac, est nommée à Larroque-Toirac;  
Cassagnes, institutrice à Larroque-Toirac, est nommée à Montet-et-Bouax;  
Felzine, institutrice à Montet-et-Bouax, est nommée à Frégeac (Sousceyrac);  
Delfau, institutrice à Frégeac, est nommée à Nadillac.

**Petite vérole.** — La petite vérole sévit en ce moment à Cahors. Quelques cas se sont produits qui ne laissent aucun doute sur le caractère épidémique de la maladie.

Il importe donc de redoubler de soins hygiéniques et de pratiquer la vaccination dans la plus large mesure.

Un devoir s'impose aussi à nos édiles qui n'y failliront point : assurer la rigoureuse observation des arrêtés municipaux sur la propreté des rues et des habitations.

**Concours poétique.** — M. A. Pechméja, de Saint-Céré, vient d'obtenir au concours de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, une médaille d'or pour une poésie lyrique intitulée : *Au delà.*

M. Halberg, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Toulouse, a été élu membre du conseil académique de Toulouse.

**Marine.** — Le croiseur le *Milan*, qui s'est trouvé constamment en première ligne pendant la première période des grandes manœuvres navales qui viennent d'avoir lieu dans la Méditerranée, est commandé par notre compatriote M. Valéry (de Lalbenque), capitaine de frégate, un des officiers supérieurs les plus distingués de notre marine.

**Institut Pasteur.** — Sur la proposition de M. Jordanet, maire de Labastide-du-Vert, le conseil municipal de cette commune a voté, à l'unanimité, la somme de 20 fr. en faveur de l'institut Pasteur.

— La Société de Pharmacie du Lot, dans sa réunion du 25, a voté, en faveur de l'institut Pasteur, la somme de 100 francs.

Viviez (Aveyron), 26 mai.

Aujourd'hui, à dix heures du matin, trois jeunes gens des meilleures familles de St-Geniez, mordus par le même chien enragé, sont passés à la gare de Viviez, se rendant à Paris au laboratoire de M. Pasteur.

Ce sont MM. Bousquet, fils d'un ancien conseiller général, Mosson et Camboulas, tous les trois âgés d'une vingtaine d'années.

**Punch d'adieu.** — Les employés des contributions indirectes de Cahors ont offert, dans les salons du Café Tivoli, un punch d'adieu à M. Richardot, récemment nommé contrôleur à Chartres.

**Subvention.** — Par arrêté en date du 21 mai, 1886, M. le ministre de l'intérieur a accordé à la commune de Corn une subvention extraordinaire de 15,000 francs, pour la reconstruction d'un pont sur le Célé.

**Droits de place.** — Le tribunal civil de Cahors vient de rendre un arrêt important pour les marchands étalagistes de la ville.

M. Audhoy, ancien fermier des droits de place, réclamait à M. Larrive 273 fr. 60 pour droits dus, à raison d'un étalage fait par ce négociant devant son magasin, rue de la Liberté.

Le tribunal, s'autorisant d'un arrêté municipal qui défend d'étaler sur les trottoirs des rues de la Liberté, rue Feydel, rue de la Préfecture, rue du Portail-Alban et rue de la Mairie, arrêté qui détruit l'article du cahier des charges dont argue le fermier, déboute le sieur Audhoy de sa demande.

**Postes.** — Un concours pour le surnomériat des Postes et Télégraphes aura lieu le jeudi 5 août 1886 au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ayant une taille de 1 m. 54 au minimum, ainsi que les anciens militaires et les fonctionnaires publics comptant trois années de services rendus à l'État et âgés de moins de 30 ans.

Les candidats devront adresser sans retard leur demande établie sur une feuille de papier timbré au Directeur des Postes et Télégraphes du département qui leur transmettra le programme de l'examen.

La liste d'inscription sera close le 30 juin 1886.

**Tribunal correctionnel de Figeac.**

— Audience du 22 mai.  
Vol. — Le nommé Bonhomme, accusé de vol d'une bourse, est condamné à huit jours d'emprisonnement.

**Mendicité.** — Salvaire est un ancien instituteur révoqué et, dit-il, professeur de sténographie. Présentement, il n'a pas un sou vaillant et il mendie. Voilà pourquoi le tribunal le condamne à 16 fr. d'amende et aux dépens.

**Vol.** — Gilot, fait très agréablement le porte-monnaie dans la poche de ses semblables; mais comme il est le premier à reconnaître son action répréhensible, il refuse, par un reste de pudeur sans doute, de faire connaître son origine et ses antécédents. Le tribunal renvoie l'affaire à huitaine.

**Outrage aux mœurs.** — Trois jeunes gens de Gagnac : Souhol, Allègre et Mavielle, ont cru faire un tour bien spirituel en plaçant nuitamment un mannequin indécot sur la toiture du presbytère et un second sur un arbre, placé à côté. Les voilà, pour ce fait, en police correctionnelle. Vu l'heure avancée, l'affaire est renvoyée à huitaine.

**Cheval emporté.** — Dans la soirée du 21, M. Paul Gibert, propriétaire à Laspeyres, rentrait chez lui conduisant un cheval, attelé à une jardinière. Au bois de la Bortie-Blanche, le cheval s'abattit, brisa le harnais, et, affolé, se dirigea sur Salvagnac.

Le facteur des postes Vèdeilhé se précipita sur lui et parvint à l'arrêter.

Sans le dévouement du facteur Vèdeilhé, de grands malheurs se seraient certainement produits car, à 30 mètres de là, de tout jeunes enfants jouaient.

**Arrestation.** — Vidal, l'auteur des vols de Rocamadour, qui s'était évadé de la prison de Gourdon, a été ramené mardi au soir à la maison d'arrêt de Cahors et mis en cellule.

**Orage de grêle.** — Une averse de grêle épouvantable est tombée sur Bordeaux mardi soir. Les grêlons pesaient jusqu'à 160 grammes, ils étaient de forme bizarre et avaient l'aspect d'une véritable végétation de glace, ayant la grosseur du poing comme dimension. La Bourse, la Galerie bordelaise, le Musée commercial, les serres du jardin public et nombre de magasins avec marquises, ont leurs vitres et leurs couvertures brisées.

Il y a eu divers accidents en ville; dans les ateliers de la *Gironde*, deux hommes ont été blessés légèrement. L'averse n'a pas duré cinq minutes sans pluie. Elle s'est étendue sur une partie de la ville seulement.

**Concert des Enfants de Cahors.**

(à 8 h. 1/2, Place d'Armes).  
PROGRAMME DU JEUDI 27 MAI 1887.  
Allégo militaire X...  
Pierre l'Ermite (morceau imposé au concours d'Agén) Bléger.  
L'Andalouse (mazurka) Gourrand.  
La Muette de Portici (morceau de choix du concours d'Agén) Auber.  
Poète et Soldat (morc. du concours d'hon.) Lamothe.  
Les Canotiers de Paris (Quadrille) Mullet.

Le vendredi 28 mai, à 8 heures 1/2 du soir, grand Concert dans le jardin d'été du café Tivoli.

**MONOGRAPHIES**

QUERCYNOISES

**L'Abbaye d'Issendouls,** sous Galiote de Genouillac-Vaillac. — Copie d'un manuscrit, transmise par M. Léopold Barra, membre correspondant de la Société des Etudes du Lot.

« Le monastère est situé dans un fonds bon, fertile et couvert d'arbres de haute fustaye entre le village qui appartient au couvent en toute justice et la paroisse d'Issindouls qui est du marquisat de Thémines.

« Une vaste enceinte qui s'élève très-haut en dérobait la vue mais toutes les avenues du côté des villes de Caors, Figeac, Saint-Céré et Gramat étant plus élevées sans pourtant le dominer beaucoup le faisaient voir avec beaucoup d'agrément. Les pointes du clocher, des tours du château et des pavillons du couvent rendent agréable la diversité et l'étendue de plusieurs toits différents de pierre, de brique et d'ardoise parfaitement entretenus qui couvrent plusieurs sortes de charpentes ancienne et moderne l'éloignement les confondant avec les toits des cours extérieures et des autres bâtiments enfermez dans la clôture pour servir aux travaux de la ménagerie, semble faire voir une ville murée.

Cette diversité donne un beau relief à l'architecture de tout ce qui paraît des bâtiments dans les quatre faces. Les croisées modernes, la blancheur de la pierre et un certain ordre qui fait plaisir à voir communiquent à ce qu'il y a d'ancien la grâce et la nouveauté des derniers ouvrages.

Les belles écuries, les granges qui en sont le second étage à plein pié d'un terrain plus élevé d'où les charriots roulent pour y décharger les fourrages à couvert et les autres bâtiments externes donnent un assez grand air à ces dehors. Le nombre, la hauteur et la grosseur des gerbiers des meilleurs grains qu'on y voit dans l'esté et la multitude des travailleurs récréent ceux qui aiment la vie champêtre et exercent la vigilance des officiers de la maison qui pressent les travaux.

L'avant cour de la première entrée a un beau jardin (1) à côté pour la récréation de ceux qui sont dans le château et un espace considérable qui finit à l'ancienne porte de la cour d'où l'on découvre toutes les portes de la clôture.

1° La porte de la grande salle du Tour par où l'on reçoit toutes les provisions et l'on donne les aumônes des pauvres et les vivres des travailleurs. Une gouvernante séculière y sert de *tourière* et veille sur tout le service du dehors.

2° La porte de la troisième tour où un beau degré de pierre de taille conduit à tous les appartemens du château à droite et à gauche et sert pour les trois étages.

3° La grande porte du couvent.

4° La porte de l'église.

5° La porte des greniers ou le *receveur* reçoit la rente des *emphithéotes*.

6° La porte de l'enclos auzup de laquelle on a pratiqué une *fontaine* qui sert pour le dehors.

L'église est belle et voutée. Le grand chœur est une tribune qui en occupe toute la largeur, un tiers de la longueur et la moitié de la hauteur sur la grande porte où un cercle de vitre donne le jour de la cour. On admirait le grand retable (2) du grand autel et dont l'architecture prend depuis le pavé jusqu'à la voute et est enrichi de la plus belle sculpture (3) et de toutes sortes d'excellentes figures en grand et en bas relief. Mais le temps n'a pu changer la beauté du tabernacle ni l'éclat de la dorure. Les tableaux y sont en nombre, les ornemens riches et le service divin y marque beaucoup de dévotion et de grandeur.

L'entrée du couvent est une route de pierre dans le milieu de la grande face du château et forme un vestibule entre une porte carrée de pierre de taille large et un peu basse et ancienne aux armes de Castelnau de Bretenoux (4) et un arceau de pierre du côté du couvent.

A l'ouverture de deux bonnes portes on entre dans une cour carrée qu'on traverse pour arriver au grand degré qui conduit dans les appartemens réguliers et sert pour quatre étages. On laisse sur la gauche une petite porte ou par un degré de pierre on descend dans la sacristie interne et dans le chœur et on monte par le même dans une pièce ou la *sacristie* tient les ornemens, dans le parloir et dans le grand chœur de l'église; on laisse à gauche le *Tour* de la salle des provisions, la cuisine qui donne

(1) Dans ce jardin se trouvait un réservoir. L'eau arrivait de Villiers, près Bio, au moyen de conduits en terre cuite. Aujourd'hui ces conduits n'existent plus et la fontaine elle-même a tari. (Note extraite d'un manuscrit. Bibliothèque St-Genève, Paris.)

(2) Ce retable fut fait par Galiote de Vaillac (tante).

(3) Têtes d'animaux, de loups, etc., et de plantes idéales et fantastiques qui paraissaient être des jeux et des caprices de l'imagination du sculpteur.

(4) Les seigneurs de « Castelnau » avaient la prétention d'être les « seconds barons chrétiens. » Elle est manifestée dans les écussons peints sur les murs des derniers appartemens du château. On y lit ce cri de guerre: « Dieu aide au second barons chrétiens. » On sait que les Montmorency étaient les premiers.

entrée auprès de la fontaine, dans les basses-cours et dans un cabinet où se trouve la *machine* pour élever tout ce qui doit être servi sur les tables du réfectoire au signal d'une petite cloche, derrière le grand escalier il y a une galerie couverte par où, laissant sur la gauche les offices, on entre dans le vieux cloître qui est un ouvrage ancien de pierre aux armes de Castelnau de Bretenoux et d'une très belle architecture. Il est carré et bien vouté et à tout autour et à plein grés les entrées des *boutiques* pour les travaux des filles, des greniers et du grand enclos.

Le second *repos* du grand degré est l'entrée d'une galerie fort large ou plutôt d'une longue salle qui finit à droite par la porte d'un beau réfectoire où dans un cabinet répond la *machine* de la cuisine qui est au dessous, qui a à droite une petite galerie qui conduit au grand parloir et, à gauche, a des appartemens (1) pour les *personnes de qualité* retirées du monde en habit séculier et un degré de bois par où les pensionnaires montent dans les appartemens.

L'autre bout de cette galerie large est une entrée pour les appartemens qui sont sur le vieux cloître dont par un petit degré de bois les dames et les sœurs entrent dans les lieux destinés pour retirer le linge.

Le premier dortoir est terminé par une grande pièce obscure et où couche la supérieure, les chambres des deux côtés sont égales et n'ont pas de cheminées mais au bout de chaque dortoir il y en a une commune où les religieuses, en hiver, trouvent toujours du feu. Ces appartemens inspirent le respect (2) et la dévotion; tout y est régulier, modeste et éloigné du faste et du bruit.

(Extrait du *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*.)

(1) Les seigneurs de Vaillac faisaient de grands séjours à l'Abbaye. On les y voyait en grands équipages. Les esprits mal intentionnés firent courir mille bruits. Mais loin d'être à charge à l'Abbaye, le marquis de Vaillac, au contraire, avait donné à l'établissement des meubles de son château et rendait compte à sa fille des fermes des terres qu'il lui avait allouées à son novicat.

(2) Il y avait un cachot où l'on mettait les esprits incorrigibles. Il ne servait pas d'être déguisé, armé, qualifié et même accompagné pour voir les punies. Inutile de faire passer des lettres et des présents. On donnait d'ailleurs l'avis pour écrire des lettres de galanterie. (Textuel). La supérieure prenait toujours, dans ses visites dans les châteaux, les demoiselles de haute famille qui devaient être appelées à la cour. Elle leur donnait, dans ce but, les plus sages conseils et les plus utiles leçons.

**Variétés**

**Mœurs Annamites**

LES THÉÂTRES ANNAMITES

(Suite).

Les sujets politiques roulent sur des changements de gouvernement. Il se forme deux partis, à la tête de chacun desquels est placé un mandarin. Il y a le parti du roi et le parti contre le roi; ce dernier a pour chef un haut fonctionnaire de la cour. L'opposition forme des complots contre la famille régnante et rêve de la remplacer sur le trône par une autre. Les amis du roi luttent contre ses ennemis en paroles avant que la question ne se résolve par les armes. Alors ont lieu d'interminables colloques où le chef de parti est le premier interlocuteur. Monté sur une caisse ou un tonneau recouvert d'un tapis dominant tous les autres, il péroré longuement avec d'effroyables éloges d'yeux et des gestes fondroyants. Ses subalternes l'approuvent humblement par de fréquents mouvements de tête. Les ripostes se croisent et s'entre-croisent. La discussion se dénoue par une prise d'armes générale et les meneurs des deux partis s'assoient mutuellement.

Sur ces entrefaites, les soldats du roi et tous les conjurés se précipitent en masse sur la scène des deux côtés de l'arrière-salle. Ils tiennent un poignard de la main droite et un drapeau de la main gauche. La mêlée devient inextricable. On n'entend plus qu'un brouhaha étourdissant; ce n'est plus qu'un tohu-bohu épouvantable. Les combattants se poursuivent en tournant toujours jusqu'à ce qu'un signal du directeur les rappelle dans la coulisse.

Lorsque le roi a un fils en bas âge, le sujet donne lieu à des scènes d'attendrissement qui font tressaillir les spectateurs. On apporte même un marmot en cire sur le sort duquel on manque pas de s'apitoyer. En même temps, on croit percevoir des gémissements confus et lointains. C'est la reine qui déplore les malheurs de sa famille.

Les scènes de piraterie sont très communes et d'une monotonie agaçante. Ce sont les développements des trames ourdies par les pirates, les serments de ces derniers qui reçoivent la bénédiction de leur chef; c'est la joie féroce qu'ils ressentent d'un grand butin en perspective; c'est le départ des pillards pour leur campagne criminelle. On voit les villages qui brûlent, les honteux forfaits des assaillants. On entend les cris de désespoir des habitants. Leur résistance invincible met en fuite les pirates. Femmes, vieillards

lards, enfants, tous prennent les armes, tous participent à la défense du village.

La généralité des drames joués se fait remarquer par la longueur des dialogues. On se demande tout ce qu'ils peuvent bien se dire pendant huit ou neuf heures de colloque. Et puis que de larmes, que d'imprécations, que de postures suppliantes qui ne finissent jamais, que de vacarme, quel va-et-vient perpétuel ! On s'assoie, on se lève, on se rasseoit, et le sujet se déroule avec une lenteur assommante. Ce qui caractérise surtout les théâtres annamites, c'est l'à-coup violent et impétueux des péripéties.

On se tromperait si l'on croyait que les représentations sont gratuites en Annam. En dehors de la cotisation fournie par chaque habitant du village, les acteurs procèdent à des quêtes qui ne s'adressent guère qu'aux personnes riches de l'assistance. Ils attendent, avant de faire la collecte, que tous les gens marquants qui doivent assister à la représentation soient réunis. Ils ont joué dans d'autres villages et connaissent le degré de générosité de leur Phu, chef de canton et maires. Ils fondent sur leur libéralité des espérances qui sont quelquefois frustrées. Une mauvaise interprétation du drame, peut changer les dispositions bienveillantes du Phu et, par suite, celles de ses subalternes. Cette transformation fâcheuse des esprits à des conséquences non moins fâcheuses pour la troupe.

Il est de règle, en Annam, que le chef de canton doit donner moins que le Phu et le maire moins que le chef de canton, quelle que soit d'ailleurs leur position de fortune respective. Si le Phu donne six ligatures, le chef de canton en donne quatre et le maire deux. Quand le Phu ne donne qu'une ligature pour cause de mécontentement, il va de soi que ses subordonnés ne donnent, chacun, que dans la proportion de son grade.

On comprend facilement que les acteurs ont tout intérêt à ne pas s'attirer la malveillance des spectateurs influents.

On retrouve ici ce fond d'obéissance passive, de servilité abjecte que tout annamite porte en naissant et qui se développe avec l'âge. En scrutant bien sa conduite publique, on ne rencontrerait peut-être pas une seule parole ou une seule action qui ne fût dictée par cet esprit. Il y a toujours un modèle qu'il suit pas à pas dans la mesure de ses capacités personnelles.

Pour éviter ces mécomptes, les acteurs ont trouvé un moyen qui, loin d'être en désaccord avec les mœurs de la nation, les caractérise au contraire plus fortement en les faisant ressortir davantage.

C'est le système des *Lai*.

On appelle ainsi la triple génuflexion simultanée et accompagnée de nombreuses bassesses exécutée par la troupe devant chaque personnage considérable, présent à la représentation. Il lui arrive même de baisser la terre.

Le spectacle commence à l'heure habituelle. Les notables attendent toujours d'avoir terminé leurs petites affaires avant de s'y rendre. A quelque heure qu'ils arrivent, les fauteuils sont prêts pour les recevoir. En avant de l'orchestre qui est assis à terre sur un vaste tapis, se dessine une rangée de chaises demi-circulaire. Au centre est une petite table carrée ou ronde, d'une essence rare, sur laquelle sont disposés des éventails, des tasses et une théière. Tout cela est réservé aux fonctionnaires et bourgeois du village.

Quelques-uns arrivent avant le Phu. Mais on l'attend toujours pour commencer la série des courbettes. Si, comme il arrive généralement, il se fait du bruit dans l'étroite salle, à l'apparition du sous-préfet tout le monde se tait et les acteurs s'appliquent à remplir plus sérieusement leur rôle. On lit la crainte sur tous les visages et principalement sur ceux des comédiens. Le chef de la troupe fait, par signe, les commandements préparatoires convenus. Chacun se dispose à la cérémonie.

La personne préposée au tam-tam, connaît, par habitude, la batterie qu'elle doit exécuter et attend le moment favorable.

Soudain un coup de tam-tam retentit, l'action cesse, les acteurs se réunissent comme par enchantement et viennent se prosterner devant le fonctionnaire le plus élevé de l'assistance. Ils lui souhaitent santé et prospérité et réclament en échange, d'un ton des plus respectueux, quelques dons de sa largesse. Du Phu, la troupe passe à celui qui vient après et exécute en sa présence les mêmes mouvements humbles et prononce les mêmes paroles suppliantes. Tous les notables sont successivement visités de la même façon. Chacun d'eux sourit d'aise et dépose triomphalement sur la table, dont j'ai parlé plus haut, l'obole proportionnelle.

Quand la cérémonie est terminée, le chef s'empare du produit des génuflexions et se retire dans la coulisse avec ses comédiens. Alors la représentation recommence. Selon que la recette a été plus ou moins fructueuse, la troupe déploie plus ou moins de bonne volonté.

Un sous-officier d'infanterie de marine. (A suivre).

Étude de M<sup>e</sup> Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52, près le Palais de justice.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra que, par exploit de Brousse, huissier à Puy-l'Évêque, en date des dix-sept et dix-huit mai courant, enregistré, il a été notifié à dame Louise Mirabel, sans profession, épouse du sieur Raymond Bernays, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée à Lafargue, commune de Touzac,

Et à M. le procureur de la République, près le Tribunal civil de Cahors.

Quatre actes faits au greffe du Tribunal civil de Cahors, le trois mai courant, enregistrés et expédiés en forme, constatant le dépôt audit greffe de quatre copies dûment collationnées, signées de M<sup>e</sup> Billières, avoué, et enregistrées, de quatre actes retenus par M<sup>e</sup> Deloncle, notaire à Puy-l'Évêque, les dix et quinze février dernier, enregistrés et transcrits, contenant vente par le sieur Raymond Bernays, propriétaire, demeurant à Lafargue, commune de Touzac, savoir : le premier, en faveur du sieur Jean Baptiste Gipoulou, propriétaire, à Lafargue, commune de Touzac, de divers immeubles y désignés pour et moyennant la somme de trois mille trois cent cinquante francs payable aux créanciers inscrits et productif d'intérêt légal à partir du premier avril dernier ; — le second, en faveur de Jean Foissac, propriétaire, demeurant au même lieu de Lafargue, de divers immeubles aussi désignés dans l'acte, moyennant la somme de neuf cent quatre-vingt-dix francs, payable aux mêmes conditions que la précédente et productive d'intérêts au taux de trois pour cent à compter du jour de l'acte ; — le troisième, en faveur de Jean Cruzol, propriétaire, à Lanauze, commune de Touzac, de deux immeubles y désignés, moyennant la somme de onze cents francs payable aux mêmes conditions et productive du même intérêt que la précédente ; et enfin le quatrième, en faveur de François Vidal, propriétaire, demeurant à Laspradines-Lasgraves, commune de Lacapelle-Cabanac, d'une terre y désignée, moyennant la somme de deux cent cinquante francs, payable aux mêmes conditions et productives du même intérêt que les deux précédentes. Les frais de purge, pour ces quatre actes, devant être avancés par les acquéreurs et venant en diminution du prix afin que ladite dame Louise Mirabel et M. le procureur de la République, n'en ignorassent et qu'ils eussent à prendre, si bon leur semblait, sur les immeubles vendus, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils aviseraient, avant l'expiration des deux mois qui suivront la présente insertion, avec déclaration que faute par eux de ce faire dans ledit délai, lesdits immeubles en seraient et demeureraient affranchis et passeraient, libres de toutes charges, entre les mains des acquéreurs sus-nommés.

Avec déclaration en outre, à M. le procureur de la République que tous ceux du chef il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales n'étant pas tous connus des requérants, ils feraient publier ladite notification, conformément à la loi, et aux avis du conseil d'Etat des sept mai et premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné,

Cahors, le vingt-sept mai mil huit cent quatre-vingt-six.

J. BILLIÈRES, avoué.

Étude de M<sup>e</sup> MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

VENTE SUR SURENCHÈRE A SUITE DE Saisie immobilière

Fixée au samedi douze juin mil huit cent quatre-vingt-six à midi précis, au Palais de justice de Cahors, audience des criées.

Suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Contou, huissier à Cahors, en date du vingt-un octobre mil huit cent quatre-vingt-cinq, en forme dénoncé et transcrit, ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-sept du même mois d'octobre, volume 102, numéro 35 et 36, il a été procédé à la requête de MM. Jean Cangardel et fils, banquiers, demeurant à Cahors, ayant constitué M<sup>e</sup> Billières pour leur avoué près le tribunal civil de Cahors, sur la tête et au préjudice du sieur Joseph Delmas, ex-employé d'octroi, actuellement entrepreneur, demeurant et domicilié à Cahors, à la saisie réelle des biens ci-après désignés.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à la vente de ces biens, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, pour être tenu à la disposition du public.

MM. Cangardel et fils ont abandonné les poursuites, et suivant procès-verbal dudit M<sup>e</sup> Contou, en date des quinze et seize janvier dernier, enregistré et dénoncé, M. J. Rosier, marchand de bois, domicilié à Damazan (Lot-et-Garonne), ayant constitué M<sup>e</sup> Mazières pour son avoué près ledit tribunal, a fait procéder à la saisie réelle des biens immeubles appartenant audit Delmas.

Ce procès-verbal, ainsi que l'exploit de dénonciation, ont été déposés au bureau des hypothèques de Cahors, et par suite de la transcription de la première saisie de MM. Cangardel, M. le conservateur a refusé de transcrire la seconde saisie.

Suivant jugement du six mars dernier, M. Rosier a été subrogé aux poursuites de MM. Cangardel, et à l'audience du tribunal civil de Cahors du dix avril courant, le cahier des charges a été publié conformément à la loi.

Le jour-là, le premier et le troisième lots de ces biens ont été adjugés : le premier lot au prix de douze mille deux cent vingt francs et le troisième lot au prix de deux cent vingt francs, en sus des charges, savoir : le premier lot à M<sup>e</sup> Espéret, avoué qui a été command en faveur de M. Jean Delrieu, limonadier à Cahors et le troisième à M<sup>e</sup> Lacosse, avoué, qui a été command en faveur de Delmas, Ernest, marin, domicilié à Cahors.

Mais par acte fait au greffe dudit tribunal, le vingt-cinq mai courant, en forme, M. François Combebas, propriétaire, domicilié à Cahors, constituant M<sup>e</sup> Mazières pour son avoué, a surenchéri du sixième en sus des charges le prix desdits premiers et troisième lots qu'il a déclaré porter savoir : celui du premier lot à quatorze mille deux cent soixante francs et celui du troisième lot à deux cent soixante francs, le tout en sus des charges.

Ces premier et troisième lots seront revendus le douze juin prochain à l'audience des criées de ce tribunal, aux clauses, charges et conditions insérées au cahier des charges, déposé au greffe où on peut en prendre connaissance sans déplacement.

Biens saisis à vendre

1<sup>o</sup> Commune de Cahors.

1<sup>o</sup> Une maison, sise à Cahors, au lieu appelé derrière les Capucins, formant le numéro 2541, section N du plan cadastral de cette commune ;

2<sup>o</sup> Le sol de cette maison, situé à Cahors, au même lieu appelé derrière les Capucins, formant le numéro 2541, section N du plan cadastral de cette commune, d'une contenance environ de quatre-vingt centiares.

Cette maison est située à Cahors, rue des Capucins ; elle est nouvellement construite en pierres moellons. Elle se compose d'une cave, d'un rez-de-chaussée, d'un premier et deuxième étages et d'un galet ; son toit est à deux tombants d'eau et couvert en tuiles crochets, nouveau modèle ; sa principale porte d'entrée est située au nord ; elle confronte du côté sud avec maison du sieur Labourianne, maçon, de l'est et du nord avec rue des Capucins, et de l'ouest avec jardin ci-après décrit et hangar du sieur Férando, jeune ;

3<sup>o</sup> Un jardin, situé au même lieu appelé derrière les Capucins, commune de Cahors, formant le numéro 2542 P, section N du plan cadastral de cette commune, d'une contenance environ de dix-neuf centiares.

2<sup>o</sup> Commune de Labastide-Marnhac.

1<sup>o</sup> Une vigne, située au lieu appelé Courpou de Raux, commune de Labastide-Marnhac, formant le numéro 13 P, section B du plan cadastral de cette commune d'une contenance environ de soixante-quinze ares, cinquante centiares ;

2<sup>o</sup> Une terre, située au même lieu dit Courpou de Raux, commune de Labastide-Marnhac, formant le numéro 14 P, section B du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de trente-neuf ares, soixante centiares ;

3<sup>o</sup> Une vigne, située au lieu dit Coupou de Raux, commune de Labastide-Marnhac, formant le numéro 15 P, section B du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de quarante-cinq ares, vingt centiares.

Tous les biens immeubles ci-dessus décrits, limités et confrontés, sont saisis réellement sur la tête et au préjudice du sieur Delmas Joseph, ancien employé d'octroi, entrepreneur, domicilié à Cahors ; ils sont situés dans les communes de Cahors et de Labastide-Marnhac, canton nord et sud de ladite commune de Cahors, arrondissement du dit Cahors, département du Lot ; ils sont jouis et exploités par ledit Delmas.

Composition des lots, mises à prix nouvelles :

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra les numéros 1, 2 et 3 du cahier des charges et du présent placard ; c'est-à-dire la maison avec ses appartenances et dépendances, sise à Cahors, au lieu appelé derrière les Capucins, formant les numéros 2541, 2541 et 2542 P, section N, du plan cadastral de cette commune, sur la nouvelle mise à prix de quatorze mille deux cent soixante francs, en sus des charges, ci. . . . . 14,260 fr.

TROISIÈME LOT

Le troisième lot comprendra tous les biens immeubles situés dans la commune de Labastide-Marnhac, c'est-à-dire au lieu dit Courpou de Raux, sur la nouvelle mise à prix de deux cent soixante francs, en sus des charges, ci. . . . . 260 fr.

Nota. Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme : Cahors, le vingt-sept mai mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant, Signé : MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors, le . . . . . mai mil huit cent quatre-vingt-six, F<sup>o</sup> . . . . . C<sup>o</sup> . . . . . reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : DALAT.

Bibliographie

La 57<sup>e</sup> série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE, vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C<sup>ie</sup>.

L'auteur y continue son étude de la Saxe.

Outre un plan de Leipzig et des environs de Leipzig, quatre gravures orientent le texte : une vue générale de Bautzen, le château d'Ortenburg, une vue générale Zwickau et les environs de Zwickau.

LE MONDE ILLUSTRÉ, Sommaire du numéro du 22 mai 1886. — Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Trente ans de Paris, par Alphonse Daudet. — Nos gravures : Les cadeaux faits à la princesse Amélie ; La chapelle russe ; Les Porcheiros et Ramponneau aux Tuileries ; Un jour de fête, tableau de M. Albert Fourié ; Débarquement des troupes : Projet de monument à Victor Hugo ; Les livres illustrés : Tragaldabas. — Un idylle au Tyrol, nouvelle (suite), par Victor Fournel. — Salon de 1886, par Olivier Merson. — Revue anecdotique, par Loréan Larchey. — Théâtres, par André Monselet. — Chronique musicale, par Auguste Boisard. — Echees. — Récréations de la famille. — Gravures : Le mariage de la princesse Amélie. — La chapelle slavo-russe. — Trente ans de Paris. Les fêtes du commerce et de l'Industrie. — Beaux-arts : Un jour de fête, tableau de M. Albert Fourié. Projet de monument à la mémoire de Victor Hugo. Le rapatriement des troupes au Tonkin. — Les livres illustrés : « Tragaldabas ». — Echees. — Rébus. — Bureaux 43, Quai Voltaire, à Paris.

La 27<sup>e</sup> livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE (prix un franc) vient de paraître chez les éditeurs H. Lamirault et C<sup>e</sup> 61 rue de Rennes. Elle contient entre autres un article trico important sur « d'Alembert » considéré comme littérateur, philosophe et mathématicien, et un travail intéressant sur « Alésia », résumant les curieuses discussions auxquelles a donné lieu l'emplacement de cette cité gauloise. De nombreuses illustrations éclairent le texte.

St-NICOLAS, 6<sup>e</sup> année. Sommaire du numéro 25, (20 mai 1886). — L'île Marc. Adriana Piazz. La pie au nid. S. Blandy. — Une nuit de Noël. A. Gényvay. — Un voyage dans le corridor. Anna Clayton. — Le Tribunal de Saint-Nicolas. Saint-Nicolas. — Histoire de Praline. Henriette Pravaz. La boîte aux lettres. — La Trelire aux Devinettes. Illustrations par Bitter Worth, W. F\*\*\*, Yan D'argent. Mès, Doès, Gaillard, etc. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris.

LA NATURE, Sommaire du 22 mai 1886. — Le centenaire de Parmentier et de la culture de la pomme de terre. Gaston Tissandier. — L'exposition d'hygiène urbaine. G. R. — Pipette destinée à prendre la densité de liquides. H. E. — L'électricité domestique. — Réveille-matin. — Allumoir. Dr Z... Utilisation des forces du Rhône, à Genève. Dupuy. — Héliogravure. Léon Vidal. — Un préjugé sur la porosité du verre. J. Salleron. — Le rosolène. — L'utilisation industrielle du gaz naturel, à Pittsburg. (Etats-Unis). L. B. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 17 mai 1886. S. Meunier. — La traîle de Souk-el-Arba, en Tunisie. E. V. — Supplément : Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 420, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. Sommaire de la 1325<sup>e</sup> livraison (29 mai 1886). — A travers la Toscane, par M. Eugène Müntz. — 1882. — Texte et dessins inédits. — Treize gravures de Meulle, E. Ronjat, Saint-Elme Gautier, Bertrand, A. Deroy, A. Kohl, Taylor, Ch. Barbant et Chaphuis. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 704<sup>e</sup> livraison (29 mai 1885). Texte : Rouzétou, par S. Blandy. — La poste aux lettres, par Louis Paulian. — La tante Derbier, par M<sup>me</sup> Chéron de la Bruyère. — Les pigeons militaires. Le Cédon, par M<sup>me</sup> Barbé. — Dessins de : Ed. Zier, Renouard, Myrboch, Faguet. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

M. Audouard, chirurgien dentiste, recevra le 1<sup>er</sup>, le 2 et le 3 juin, au Châlet des bains, Hôtel des Ambassadeurs, à Cahors.

PÉRONOSPORA OU MILDEW L'USINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 12 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

CHAUX CUIVRÉE Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péronospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles). Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mélangée avec le soufre, comme pour les souffrages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traitement liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de 20 francs les 100 kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).

Table with 2 columns: Cours and Values. Rows include 3 0/0, 3 0/0 amortissable, 3 0/0 id. 1884, 4 1/2 0/0 ancien, 4 1/2 0/0 1883.

Table with 2 columns: Dernier cours du 26 mai and Values. Rows include Actions Orléans, Actions Lyon, Obligations Orléans 3 0/0, Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884), Obligations Lombardes (jouissance...), Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).

# A LOUER

Avenue de la Gare, à CAHORS

## UNE TRÈS GRANDE SALLE

Parfaitement installée, avec Salon et laboratoire, pouvant servir de Salle de Café, Salle de Bal, etc., etc.  
S'adresser à M. FÉRANDO, jeune, avenue de la Gare.

### DROGUERIE INDUSTRIELLE

## A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

Produits chimiques pour les Sciences, les Arts et l'Industrie

Articles de Teinture et Peinture. — Couleurs en poudre et broyées, Vernis Français et Anglais.

Brosseries et Pinceaux. — Balais d'appartements, Brosses à parquets, Brosses chiendent, Brosses à harnais, Pinceaux ronds et plats liés ficellé et virole cuivre, Brosses à rechampir.

Eponges toute provenance

Ustensiles de Laboratoire, de Chimie et Physique. — Ballons, Cornues, Tubes verre toute forme, Flacons de Woolf à 2 et 3 tubulures, Fourneau en grès à Bassines, Fourneaux à Reverbère, Entonniers verre, Eprouvettes, Verres à expériences, Lampes à alcool.

Articles Orthopédiques. — Bandages, Ceintures ventrières et hypogastriques, Suspensoirs, Bas à varices, Sondes et Bougies, Canules droites et courbes en gomme noire et rouge, Irrigateurs, Clysopompes, Injecteurs Biberons tous système, Pulvérisateurs, Vaporisateurs.

Appareils à Eaux Gazeuses. — Lhote, Briet, Fevre. — Réparations.

Verres à Vitres ordinaires, demi-doubles, doubles

### M

Me trouvant en relation directe avec les Chimistes des maisons de fabrication de produits chimiques de Paris, je me charge de faire faire à des prix modérés toutes les analyses que l'on voudra bien me confier, telles que des Engrais, des Métaux, des Minerais, des Vins, des Liqueurs, des Sirops, des Chocolats, des Farines, des Tissus, Suifs, Graisses, Huiles, Savons, Potasses, Soudes, Résines, Terres arables, etc., etc.

DÉPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES  
FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

## MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS  
Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénelon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors :

Des Vestons pour hommes, depuis.....	3 fr. 50
Des Habillements complets : Veston, Pantalon et Gilet pour hommes, depuis.....	7 fr. 50
Des Cache-poussière en bonne étoffe, depuis.....	10 fr.
Des Complets en tous genres pour enfants, depuis.....	4 fr.
Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis.....	45 fr.
Des Douillettes en alpaga, depuis.....	23 fr.
Des Pantalons de différents genres, depuis.....	2 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, lesquels seront coupés et confectionnés par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les Vêtements sur mesure, lesquels seront néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclésiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix  
BON MARCHÉ SURPRENANT

## MAISON DES 100,000 PALETOTS

### ROLDÉS & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

### PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT ET DE RAPPORT

à vendre dans le département du Lot, canton de St-Céré, facile à morceler, nombreuses demandes de parcelles. — Maison de maîtres bien installée, avec dépendances, jardins, terrasses, serre, verger, etc.

Bâtiments d'exploitation. Propriété agricole de premier choix et d'excellent rapport. Occasion rare. Prix du tout : 120,000 fr. S'adresser à M<sup>e</sup> FERLU, notaire à St-Céré.

## MAISON BLANC

COIFFEUR-PARFUMEUR

Galerie de Valon, Cahors.

SALON DE COIFFURE AU 1<sup>er</sup>.

Produits spéciaux : Teintures du Dr Tomson de Bruxelles. — Poudre épilatoire. — Eau de Circassiennes. — William Gasson's Celebrated. — Hair-Blixir ; croissance des cheveux, du Dr de Londres ; éponges de Venise et cravates.

M. BLANC, donne des leçons de coiffure à domicile et à son salon.

## Histoire Ancienne de l'Orient

Par François LENORMANT

Continuée par M. Ernest BABELON, attaché au Département des Antiques à la Bibliothèque nationale  
Tome I : Les Origines, les Babels et les Langues.  
Tome II : Histoire de l'Égypte.  
Tome III : Civilisation, Mœurs et Monuments de l'Égypte.  
Tome IV : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.  
L'ouvrage formera six volumes in-8, illustrés de plus de mille gravures et cartes en noir et en couleur.  
Prix de chaque volume : Broché, 18 fr. — Relié, 24 fr.  
LES QUATRE PREMIERS VOLUMES SONT EN VENTE. — L'OUVRAGE SERA COMPLET EN MARS 1887

## L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES  
histoire, commerce, industrie, agriculture, chemin de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.  
125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France  
L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.  
ou en 25 séries à 75 centimes  
ne reviendra qu'à 48 fr. 75  
AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée  
La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires  
der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 73, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> liv.

Le propriétaire-gérant, Layton.

## GRANDE PHOTOGRAPHIE DU CHALET

5, Rue du Parc, 5. — Près l'Hôtel des Ambassadeurs

### J. VALDIGUÉ



Photographie instantanée par n'importe quel temps ; derniers perfectionnements photographiques ; accessoires de pose en tous genres ; nouvelles fantaisies ; assortiments de cadres noir et or genre ancien de tous modèles et de toutes grandeurs, dernière création.

Parmi les procédés inaltérables, je recommande tout particulièrement : photographies au charbon ; phototypie ; platinotypie ; zincographie ; héliogravure ; illustrations ; vignettes ; peinture à l'huile ; pastel ; fusain ; ferroproussiate ; épreuves bleues sur fond blanc ou épreuves blanches sur fond bleu ; reproductions de dessins, gravures, monuments et travaux de toute nature, par n'importe quel procédé, jusqu'à la grandeur naturelle ; travail livré à bref délai.

M. VALDIGUÉ opère lui-même, tous les jours, de 8 heures du matin à 5 heures du soir. Travail garanti irrévocable. Salon d'exposition permanent au rez-de-chaussée ; atelier de pose au premier. Épreuves émaillées livrées dans 4 jours, à partir du jour de la pose.

Chromo-photographie pour la reproduction exacte des couleurs du modèle, procédé nouveau se pratiquant déjà en Angleterre.

## RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

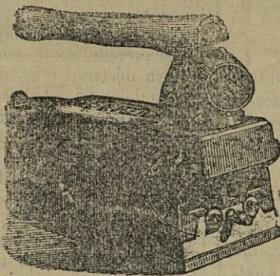
Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Voula, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.



NOUVEAU FER A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

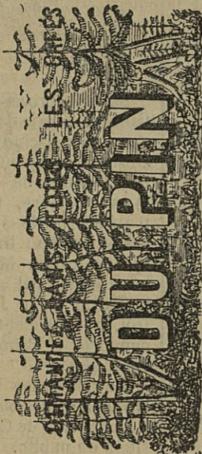
A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apiéceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS : Économique, Propreté, Salubrité.

Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils aîné  
16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties six ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, revêtées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de échange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans grosses, imperméable à l'eau.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES  
Ayant obtenu la Grande MÉDAILLE D'OR  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE  
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.



54 RÉCOMPENSES 4<sup>e</sup> PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR.

PÉRIGUEUX 1880. DIPLOME D'HONNEUR BUREAUX EXP-INT-1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.